



DÉPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE CRESSENSAC-SARRAZAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE\_2026\_050

Séance du lundi 27 avril 2026

---

	Date de la convocation : <b>21/04/2026</b>
<b>Membres en exercice :</b> 19	<i>Le vingt-sept avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée en séance, s'est réunie, Salle du Conseil Municipal - Mairie déléguée de Sarrazac à 20 heures 00 sous la présidence de Franck ROCHE,</i>
<b>Présents :</b> 15	<b>Présents :</b> Franck ROCHE, Isabelle MAIGNE, Marc ROSSBURGER, Emmanuel COULOMBS, Eric TOURNIER, Nicolas DUPONT, Jade ROLLAND, Julie REYROLLE, Elisabeth ARLIE, Sarah JONGLEZ, Sébastien GARCIA, Cécile BOUSSAC, Jean-Claude TASSAIN, Philippe DEROUINEAU, Martine MILA
<b>Présents non votants :</b>	<b>Représentés :</b> Julien COSTES représenté par Franck ROCHE, Pauline GAFFORY représentée par Martine MILA
<b>Votants :</b> 17	<b>Excusés :</b> Gilbert JENNY, Carole DUSSSAUZE
<b>Abstentions :</b> --	<b>Absents :</b>
<b>Contre :</b> --	<b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth ARLIE
<b>Pour :</b> --	

---

**Objet : Subventions 2026 - DE\_2026\_050**

Le Maire présente les demandes de subventions déposées par les associations pour l'année.

Il rappelle que conformément aux règles relatives aux conflits d'intérêts, les Conseillers Municipaux même ou dont le conjoint sont membres ne doivent pas prendre part au vote de la subvention les concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

· D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

ASSOCIATION	Montant proposé	Elus ne prenant pas part au vote	Résultat du vote
ACI CRESSENSAC	1365,00		17 voix

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026  
Date de réception de l'AR: 30/04/2026  
046-200082279-DE\_2026\_050-DE  
A G E D I

			"POUR"
AMICALE BOULISTE CRESSENSAC	900,00		17 voix "POUR"
AMICALE SAPEURS POMPIERS MARTEL	100,00		17 voix "POUR"
AMICALE SAPEURS POMPIERS LES 4 ROUTES	100,00		17 voix "POUR"
APE CRESSENSAC	400,00		17 voix "POUR"
ASS CHASSE GARENNES DE SARRAZAC	150,00		17 voix "POUR"
ASS DONNEURS DE SANG	100,00		17 voix "POUR"
ASS MOULIN D ANTOINE	500,00		17 voix "POUR"
ASS MULTI RENCONTRE RIONET	73129,00		17 voix "POUR"
ASS PROF DE SANTE	500,00		17 voix "POUR"
ASS PROPRIETAIRES NEYRAGUE-BAUDRAN	100,00		17 voix "POUR"
BASSIN DES ECOLES DE LA VALLEE	200,00	Nicolas DUPONT	16 voix "POUR"
CHASSE DE CRESSENSAC	700,00	Isabelle MAIGNE	16 voix "POUR"
COMITE DES FETES CRE SARR	500,00	Isabelle MAIGNE / Sarah JONGLEZ	15 voix "POUR"
DES FOURS ET DES MOULINS SUR LE CAUSSE	300,00		17 voix "POUR"
DIANE DE SARRAZAC	700,00		17 voix "POUR"
ENTENTE CAZILLAC SARRAZAC	300,00		17 voix

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026  
Date de reception de l'AR: 30/04/2026  
046-200082279-DE\_2026\_050-DE  
A G E D I

FOOT			"POUR"
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	700,00	Nicolas DUPONT /Franck ROCHE	15 voix "POUR"
RENCONTRES ET LOISIRS	700,00		17 voix "POUR"
SENTIERS ET PATRIMOINE	700,00		17 voix "POUR"
TENNIS DE TABLE CRESSENSAC	700,00		17 voix "POUR"
VAL ROC FOOT	300,00		17 voix "POUR"
COLLEGE MARTEL	360,00		17 voix "POUR"

- Approuve l'attribution des subventions ci-dessus
- Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 à l'article 65748
- Autorise M. le Maire à procéder au versement

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,  
Elisabeth ARLIE

Le Maire de Cressensac-Sarrazac,  
Franck ROCHE

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier à l'adresse MAIRIE DE CRESSENSAC-SARRAZAC – Monsieur le Maire – 20 rue de la Mairie 46600 CRESSENSAC-SARRAZAC. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026  
Date de réception de l'AR: 30/04/2026  
046-200082279-DE\_2026\_050-DE  
A G E D I